

- EVACUATION - GUIDE-SERRE FILE -

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

PUBLIC : Cette formation s'adresse à tous salariés.

PREREQUIS : Pas de prérequis.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : De 2 à 12 apprenants.

TYPE DE FORMATION : Présentiel – Intra/Inter-entreprise.

DUREE DE LA FORMATION : 03H30 heures de face à face pédagogique.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Acquérir les connaissances de base en évacuation de bâtiment. Devenir « Guide » et « Serre-File » de son entreprise. Reconnaître un signal d'alarme et adopter la bonne conduite à tenir. Alerter les secours. Connaître les consignes de sécurité et d'urgence de son établissement - Devenir un acteur de la prévention incendie dans son établissement en fonction des spécificités du site ou de l'emploi.

COMPETENCES VISEES :

- Être capable d'occuper les postes de guide ou serre-file et d'adopter les comportements adéquats en matière d'évacuation de bâtiment.
- Reconnaître l'alarme évacuation de l'entreprise et intervenir en qualité de guide et/ou serre file.
- Être capable d'évacuer l'entreprise ou l'établissement conformément aux directives existantes.
- Devenir acteur de la prévention incendie à travers des actions de préventions adaptées.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, d'exercices pratiques, des phases d'apprentissage, de visite d'établissement ou de simulation d'évacuation. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. Elle se veut être le plus proche possible du terrain, en adéquation avec les besoins de la structure pour ce faire les apprenants font part de leur vécu.

Un support pédagogique papier est remis en fin de formation à chaque participant.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos, alarme incendie.
Visite de site, simulations d'évacuation avec débriefing.

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Les formateurs d'ACT&PREV sont titulaires de titres de formateur (INRS, Ministère du Travail). Ils sont titulaires de SSIAP 1 et 3 et possèdent une solide expérience de formateurs dans les domaines de la prévention des risques professionnels (Électricité, Incendie, Secourisme, Autorisation de conduite, Travail en hauteur, Gestes et postures). Hugo LEJEUNE est agréé consultant, formateur en prévention des risques professionnels par l'ICPF (CNEFOP) et Jérôme LE MENÉ est agréé et inscrit sur la liste des IPRP de la CARSAT des Pays de Loire.

MODALITES D'EVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation comporte une évaluation théorique et une évaluation pratique réalisées à la fin de la formation, basée sur la sécurité du stagiaire, à travers l'adéquation du comportement des stagiaires lors de l'exercice de mise en situation (Agir en sécurité pour soi et les autres). A l'issue de la formation, en cas de validation, le stagiaire reçoit une attestation de formation « Guide & Serre-File ».

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

- Feuille d'émargement.
- Questionnaire de pré positionnement.
- Evaluation théorique sous la forme d'un QCM.
- Evaluation pratique sous la forme d'exercices de simulation sur bac à feu écologique.
- Attestation de fin de formation.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

- La formation répond à une obligation réglementaire de formation.
- Un exercice d'évacuation est réalisé et inscrit sur le registre sécurité de l'entreprise ou de l'établissement.
- Remise d'un rapport d'exercice.

RAPPELS :

Nombre de participants : de 2 à 12 apprenants.

Public visé : Tout salarié.

Prérequis : Pas de prérequis.

Durée : 3.30 heures de face à face pédagogique.

Lieux : Formation intra-entreprise / Inter-entreprise.

PLANNING DE FORMATION : Nous consulter.

TARIF : A partir de 400 € HT. Plus d'informations et devis : contact@acteprev.fr

ACCESSIBILITE : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.